

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 02 MARS 2023**

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 14

en exercice : 14

qui ont pris part au vote : 14

Date de convocation : 24/02/2023

Date d'affichage : 03/03/2023

L'an deux mil-vingt-trois, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Mathieu LAGET, Olivier BARRE, Rachid DAHCHOUR, Jean-Jacques LENAERT, Patrice OUACHEE, Vincent MALAVIALLE, Alexandre VANDEPUTTE, Mmes Jacqueline LUCAS, Valérie PALAMINI, Dominique MARTIS Delphine FOUBERT  
Monsieur Vincent MALAVIALLE a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

**DELIBERATION 10 : DEBAT ET CONCLUSION SUR LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE CONCERNANT L'ADICO**

L'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités) a été contrôlé par la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France sur les exercices 2016 à 2021. Celle-ci a fourni un rapport d'observation définitif à tous les membres du Conseil d'Administration de l'ADICO.

Ceux-ci étant des maires, il leur est demandé de présenter le rapport à leur Conseil Municipal ainsi que les réponses du Conseil d'Administration pour information et délibération.

En application de l'article R.243-14 du Code des Juridictions financières, Madame le Maire a informé le 24 février le greffe de la date de tenue du conseil municipal ainsi que l'ordre du jour de la réunion.

Madame DECAMP et le Conseil Municipal ont débattu du compte-tenu du rapport, de ces conclusions et des remarques apportées par le Conseil d'Administrations de l'ADICO.

**DELIBERATION 11 : DESIGNATION DU REFERENT INCENDIE ET DES REFERENTS DE LA GESTION DES CRISES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la candidature de Monsieur Patrice OUACHEE en tant que correspondant incendie et secours en complément des membres de l'annuaire de la gestion des crises.

**DELIBERATION 12 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN AGENT TECHNIQUE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 4°,

**Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,**

Considérant que la commune employeuse compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement,

Considérant que le cocontractant remplit les conditions générales de recrutement énumérées à l'article 2 du décret n°88-145 du 15 février 1988, dont l'aptitude physique attestée par certificat médical.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement à compter du 11 avril 2023, d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet 24/35<sup>ème</sup>.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348, indice majoré 326.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** d'adopter la proposition du Maire concernant le recrutement d'un agent contractuel,

### **Séance du Conseil Municipal du 02 mars 2023**

#### **Délibérations :**

- DELIBERATION 10 : DEBAT ET CONCLUSION SUR LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE CONCERNANT L'ADICO
- DELIBERATION 11 : DESIGNATION DU REFERENT INCENDIE ET DES REFERENTS DE LA GESTION DES CRISES
- DELIBERATION 12 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN AGENT TECHNIQUE

#### **Signatures des membres du Conseil Municipal :**

<b>Jean-Louis COVET</b>		<b>Jean-Jacques LENAERT</b>	
<b>Didier BRULHARD</b>		<b>Jacqueline LUCAS</b>	
<b>Olivier BARRE</b>		<b>Vincent MALAVIALLE</b>	
<b>Rachid DAHCHOUR</b>		<b>Dominique MARTIS</b>	
<b>Annick DECAMP</b>		<b>Patrice OUACHEE</b>	
<b>Delphine FOUBERT</b>		<b>Valérie PALAMINI</b>	
<b>Mathieu LAGET</b>		<b>Alexandre VANDEPUTTE</b>	